

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024Version 8.0Page 1 / 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SANITÄR 450

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Silicon

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SociétéRamsauer GmbH & Co KG
Alte Bundesstraße 147
5350 Strobl / Wolfgangsee / AUSTRIA
Téléphone +43 (0)6135 8205 0
Téléfax +43 (0)6135 8205-250
Site internet www.ramsauer.eu
E-mail office@ramsauer.eu

Secteur informatif

Informations techniquesoffice@ramsauer.eu

Fiche de Données de Sécuritésdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatifORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucun

Mention d'avertissementAucun

Mentions de dangerAucun

Conseils de prudenceAucun

Caractéristique particulièreEUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Produit traité aux conservateurs OIT (CAS 26530-20-1).
Contient: 2-Octyl-2H-isothiazole-3-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santéLe contact avec l'humidité libère des acide acétique.

Dangers pour l'environnementNe contient pas de matières PBT ou vPvB.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangersD'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024	Version 8.0	Page 2 / 14
---	-------------	-------------

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - <20	benzène, dérivés alkyles en C14-30
	CAS: 68855-24-3, EINECS/ELINCS: 272-472-8
	GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
1 - <2,5	Triacétoxyéthylsilane
	CAS: 17689-77-9, EINECS/ELINCS: 241-677-4, Reg-No.: 01-2119881778-15-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - EUH014
1 - <1,5	Oligomeric ethyl and Methylacetoxysilane
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318
1 - <1,5	Triacétate de méthylsilanetriyle
	CAS: 4253-34-3, EINECS/ELINCS: 224-221-9, Reg-No.: 01-2119962266-32-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - Eye Dam. 1: H318 - EUH014
0,0015 - <0,002	2-Octyl-2H-isothiazole-3-one
	CAS: 26530-20-1, EINECS/ELINCS: 247-761-7, EU-INDEX: 613-112-00-5
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 3: H311 - Acute Tox. 3: H331 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - EUH071,
	Facteur M (toxicité aiguë): 100, Facteur M (chronique): 100
	SCL [%]: 0,0015: Skin Sens. 1: H317

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
oxyde de carbone (CO)

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 3 / 14

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024	Version 8.0	Page 4 / 14
---	-------------	-------------

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Dioxyde de silicium
CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4, Reg-No.: 01-2119379499-16-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: cf § 2.2.3
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT 24
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 25 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide acétique
CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6, Reg-No.: 01-2119475328-30-XXXX
8 heures: 10 ppm, 25 mg/m³
Court terme (15 minutes): 20 ppm, 50 mg/m³

DNEL

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 32,5 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 32,5 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 6,5 mg/m³
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 31 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 61 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 31 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 61 mg/m³

PNEC

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
Eau douce, 0.2 mg/L (AF=50)
Eau de mer, 0.02 mg/L (AF=500)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L (AF=100)
Sédiment (Eau douce), 0.74 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0.074 mg/kg dw
Sol, 0.031 mg/kg dw
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
Sédiment (Eau douce), 4,8 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 480 µg/kg sediment dw
Sol, 190 µg/kg soil dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6.9 mg/L

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 5 / 14

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

0,4 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre E (DIN EN 14387).

Risques thermiques

Non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 6 / 14

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	pâteux
Couleur	variable
Odeur	acétique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	> 150
Inflammabilité	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	ca. 1,0 (EN ISO 1183-1)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	pratiquement insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Viscosité cinématique	> 20,5 mm²/s (40 °C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec l'humidité libère des acides acétiques.
Réagit au contact avec des agents d'oxydation forts.

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 7 / 14

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7
Le contact avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024 Version 8.0 Page 8 / 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, oral, 125 mg/kg (harmonised)
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
LD50, oral, rat, 1460 mg/kg bw, OECD 401
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
LD50, oral, rat, 1600 mg/kg, OECD 401
benzène, dérivés alkyles en C14-30, CAS: 68855-24-3
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, dermique, 311 mg/kg (harmonised)
benzène, dérivés alkyles en C14-30, CAS: 68855-24-3
LD50, dermique, lapin, > 3000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
ATE, inhalatoire (brouillard), 0,27 mg/L (harmonised)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

Substance
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
lapin, OECD 404, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas de classification sur la base des études toxicologiques.

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
lapin, OECD 405, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas de classification sur la base des études toxicologiques.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024	Version 8.0	Page 9 / 14
---	-------------	-------------

organes cibles — exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
Ames-test, négatif
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
Ames-test, négatif

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

- Fécondité

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
NOAEL, oral, rat, 3048,62 mg/kg bw/day, OECD 422

- Développement

Substance
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
NOAEL, oral, rat, 3048,62 mg/kg bw/day, OECD 422

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales
Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations Aucun

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024 Version 8.0 Page 10 / 14

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one, CAS: 26530-20-1
LC50, (96h), poisson, 122 µg/L
EC50, (96h), Algae, 150 µg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,18 mg/l (Lit.)
Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9
LC50, (96h), Danio rerio, 251 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 62 mg/l
IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 73 mg/l
Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3
LC50, (96h), poisson, 79 - 500 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 65 - 500 mg/L
EC50, (72h), Algae, 24,41 - 1562,5 mg/L
benzène, dérivés alkyles en C14-30, CAS: 68855-24-3
LC50, (96h), poisson, 10 000 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, > 1000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit	Consulter le fabricant pour le recyclage. Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	070217
Emballage non nettoyé	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	150102 150104

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024	Version 8.0	Page 12 / 14
---	-------------	--------------

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2024)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Aucun
- VOC (2010/75/CE)	0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 13 / 14

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H331 Toxique par inhalation.
H311 Toxique par contact cutané.
EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

2.2, 2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 11.1, 11.2, 15.1

**Ramsauer GmbH & Co KG
5350 Strobl / Wolfgangsee**

Date d'émission 24.10.2024, Révision 24.10.2024

Version 8.0

Page 14 / 14

Copyright: Chemiebüro®